

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE
SÉANCE ORDINAIRE DU 2 NOVEMBRE 2015

Procès-verbal de la séance ordinaire du lundi, 2 novembre 2015, tenue à la salle du conseil de Saint-Isidore à 20 heures.

Sont présents :

Le maire : Réal Turgeon

et les conseillers :

Carole Brochu
Martin Boisvert
Diane Rhéaume

Daniel Blais
Bernyce Turmel
Hélène Jacques

Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE BIENVENUE

Monsieur Réal Turgeon, maire, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous. Il invite les personnes présentes à se recueillir un moment.

2015-11-318

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC DIVERS OUVERT

IL EST PROPOSÉ PAR BERNYCE TURMEL,
APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que l'ordre du jour suivant soit adopté avec divers ouvert :

1. Ouverture de la séance ;
2. Adoption de l'ordre du jour avec divers ouvert ;
3. Adoption des procès-verbaux ;
 - 3.1. Séance de consultation publique du 5 octobre 2015 ;
 - 3.2. Séance ordinaire du 5 octobre 2015 ;
4. Période de questions ;
5. Correspondance ;
6. Rapport du maire sur la situation financière de la municipalité ;
7. Gestion administrative ;
 - 7.1. Départ de madame Guylaine Émond ;
8. Comptes à payer ;
9. État des revenus et charges au 31 octobre 2015 ;
10. États comparatifs semestriels des revenus et charges ;
11. Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil ;
12. Avis de motion ;
 - 12.1. Projet de règlement no 273-2015 concernant la tarification des locations de salles et modifiant le règlement no 222-2011 (225-2011, 232-2012 et 241-2013) ;
13. Dépôt de soumissions ;
 - 13.1. Collecte des ordures ménagères ;
 - 13.2. Vidange et disposition des boues à la station d'épuration - étangs 1 et 3 ;
 - 13.2.1. Réparation de conduites d'air ;
14. Inspection municipale ;
 - 14.1. Travaux à autoriser ;
 - 14.2. Embauche d'un journalier en période hivernale ;

15. Inspection en bâtiments ;
 - 15.1. Émission des permis ;
 - 15.2. Dossiers des nuisances et autres ;
16. Sécurité incendie ;
 - 16.1. Demandes du directeur ;
 - 16.2. Nomination du directeur adjoint ;
 - 16.3. Démission du pompier Alexandre Gagnon ;
17. Comité consultatif d'urbanisme ;
 - 17.1. Nomination de membres, président et secrétaire ;
18. Domaine-du-Vieux-Moulin / phase 3 ;
 - 18.1. Honoraires professionnels ;
 - 18.1.1. Vachon Breton, S.A. - mainlevée partielle - Ferme Marcel Larose inc. ;
19. Projet d'eau potable et d'eaux usées ;
 - 19.1. Engagement du requérant - rapport de réhabilitation ;
 - 19.2. Mandat en services professionnels ;
20. Salle Amicale ;
 - 20.1. Entretien ménager - renouvellement de contrat ;
21. Budget 2016 ;
 - 21.1. Horaire des rencontres ;
22. Divers ;
23. Clôture et levée de la séance.

Adoptée

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2015-11-319 3.1. Séance de consultation publique du 5 octobre 2015

IL EST PROPOSÉ PAR CAROLE BROCHU,
 APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le procès-verbal de la consultation publique du 5 octobre 2015 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée

2015-11-320 3.2. Séance ordinaire du 5 octobre 2015

IL EST PROPOSÉ PAR CAROLE BROCHU,
 APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2015 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

5. CORRESPONDANCE

Le maire, Réal Turgeon, résume la correspondance reçue durant le mois et les décisions suivantes en découlent :

Comité Entraide-Secours - demande d'appui financier

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2015-11-321

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore convienne de soutenir le Comité Entraide-Secours en défrayant les coûts pour l'impression et la distribution sur le territoire d'un feuillet publicitaire relatif à la Guignolée qui se tiendra le 6 décembre 2015.

Adoptée

2015-11-322

Association des travaux publics d'Amérique - matinée technique sur la signalisation routière

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise la technicienne en génie civil à participer à une matinée technique organisée par l'Association des travaux publics d'Amérique concernant la signalisation routière, le 11 novembre 2015 à Lévis, au coût de quarante dollars et vingt-quatre cents (40,24 \$), incluant le dîner et les taxes.

Adoptée

2015-11-323

Chambre de commerce et d'industrie Nouvelle-Beauce - renouvellement d'adhésion

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,
APPUYÉ PAR BERNYCE TURMEL

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore renouvelle l'adhésion annuelle à la Chambre de commerce et d'industrie Nouvelle-Beauce au coût de trois cent soixante-treize dollars et soixante-sept cents (373,67 \$), incluant les taxes.

Adoptée

2015-11-324

Chambre de commerce et d'industrie Nouvelle-Beauce - conférence «Gestion disciplinaire»

IL EST PROPOSÉ PAR DIANE RHÉAUME,
APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore entérine la participation de la directrice générale et secrétaire-trésorière à une conférence sur la gestion disciplinaire organisée par la Chambre de commerce et d'industrie Nouvelle-Beauce, qui s'est tenue le 22 octobre 2015 à Sainte-Marie, au coût de trente-quatre dollars et quarante-neuf cents (34,49 \$), incluant les taxes.

Adoptée

Cegep Beauce-Appalaches - formation «Gestion des clients difficiles»

IL EST PROPOSÉ PAR DIANE RHÉAUME,
APPUYÉ PAR BERNYCE TURMEL

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2015-11-325

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise la technicienne en administration à participer à une formation sur la gestion des clients difficiles organisée par le Cegep Beauce-Appalaches qui se tiendra à Saint-Georges, au coût de cent quatorze dollars et quatre-vingt-dix-huit cents (114,98 \$), incluant les taxes.

Adoptée

2015-11-326

Corps de cadets 2898 Sainte-Marie - cérémonie commémorative

IL EST PROPOSÉ PAR BERNYCE TURMEL,
APPUYÉ PAR DIANE RHÉAUME

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise l'achat d'une couronne, dans le cadre de la cérémonie commémorative organisée par le Corps de cadets 2898 Sainte-Marie envers les soldats morts au champ d'honneur et les Anciens combattants rentrés au pays qui se tiendra le 8 novembre 2015, au montant de trente-cinq dollars (35,00 \$), taxes non applicables.

Adoptée

2015-11-327

Assemblée Cardinal Louis-Nazaire Bégin - cocktail bénéfice - commandite

IL EST PROPOSÉ PAR BERNYCE TURMEL,
APPUYÉ PAR CAROLE BROCHU

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore convienne de défrayer le coût de location de la salle au montant de deux cents dollars (200,00 \$), à titre de commandite pour la tenue du cocktail bénéfice annuel de l'Assemblée Cardinal Louis-Nazaire Bégin le 7 novembre 2015 au Centre multifonctionnel, permettant de venir en aide aux familles défavorisées de la région.

Adoptée

2015-11-328

Association des groupes de ressources techniques du Québec - soutien à l'habitation communautaire

ATTENDU QUE le montant alloué au développement du logement social et communautaire par le biais du programme AccèsLogis Québec a été amputé de cinquante pour cent (50%) lors du dernier budget provincial ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore estime que le gouvernement du Québec devrait investir davantage dans l'habitation communautaire ;

ATTENDU QUE les regroupements municipaux, la Communauté métropolitaine de Montréal et des centaines de municipalités à travers le Québec se sont prononcés ces dernières années pour la poursuite du programme AccèsLogis et ont réclamé son financement à long terme ;

ATTENDU QUE l'habitation communautaire a des retombées économiques et sociales importantes pour les municipalités où elle se développe ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS, APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLES

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore appuie l'Association des groupes de ressources techniques du Québec dans leur requête afin que le gouvernement provincial réinvestisse dans le logement social et communautaire permettant de développer au moins trois mille (3 000) nouveaux logements par année de façon récurrente.

Adoptée

2015-11-329

Fabrique de Saint-Isidore - concert d'automne - commandite

IL EST PROPOSÉ PAR DIANE RHÉAUME,
APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS, LES CONSEILLÈRES CAROLE BROCHU ET BERNYCE TURMEL DÉCLARANT LEUR INTÉRÊT DANS CE DOSSIER

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore convienne de verser un montant de deux cent cinquante dollars (250,00 \$) à titre de commandite lors du concert d'automne offert par Le Chœur du Vieux-Moulin de Saint-Isidore et le Chœur de la Cité de Québec le 29 novembre 2015, au profit de la Fabrique de Saint-Isidore.

Adoptée

Le conseil convient de :

- mettre à la disposition du comité organisateur des tires de tracteurs le «radar mobile» à certaines conditions lors de la tenue de l'Expo agricole 2016 ;
- noter que la mise en demeure par l'acquéreur du lot 5 556 007 dans la phase 3 du développement résidentiel a été transmise aux assureurs ;
- ne pas intervenir concernant la présence d'animaux entre propriétaires ;
- laisser toute latitude à participer gratuitement à une journée d'information et de sensibilisation «Pourquoi favoriser les oiseaux champêtres ?» organisée par le Comité de bassin de la rivière Etchemin le 12 novembre 2015 à Saint-Henri ;
- approuver la candidature de madame Catherine-Émilie Martel aux prix Hommage bénévolat-Québec 2016 par la Bibliothèque Laurette-Nadeau-Parent ;
- prendre acte du plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2016-2019 de la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin ;
- transmettre au Gîte de Saint-Isidore et au HLM de Saint-Isidore l'invitation à participer au Rendez-vous de l'habitation qui se tiendra le 23 novembre 2015 à Québec ;
- demander au ministère des Transports leur intérêt à agir à titre de chargé de projet relativement aux travaux de réfection du barrage point d'eau Couture ;
- acheminer au Centre municipal l'invitation de la Fondation Maurice Tanguay à collaborer dans la vente des billets de la Maison Tanguay ;
- prendre note de la participation de l'adjointe administrative à une rencontre d'information relativement au nouveau Fonds de soutien aux projets structurants, le 6 novembre 2015 à Sainte-Marie ;
- transférer au Centre municipal, au service des loisirs ainsi qu'au comité du Parc Brochu-Châtigny l'invitation à une formation web gratuite portant sur l'exploitation hivernale des sentiers récréatifs qui aura lieu le 11 novembre 2015 ;
- confirmer la participation de la conseillère Diane Rhéaume à une conférence web gratuite «Les principes directeurs des droits acquis» le 5 novembre 2015 ;

- prendre acte des comptes rendus de la participation de la directrice générale et secrétaire-trésorière au congrès annuel de la Fédération Québécoise des Municipalités les 24, 25 et 26 septembre 2015 à Québec ainsi qu'à un déjeuner conférence portant sur la gestion disciplinaire le 22 octobre 2015 à Sainte-Marie ;
- prendre acte du compte rendu de la participation de la technicienne en administration à un séminaire de formation de PG Solutions portant sur la nouvelle interface pour le module «Grand Livre» le 7 octobre 2015 à Lévis.

Le conseil convient de ne pas donner suite aux demandes suivantes :

- appui financier à une compétition internationale de l'Équipe ULtrac ;
- forum régional sur l'eau organisé par les neuf (9) organismes de Bassins Versants et le Conseil régional de l'environnement de la Chaudière-Appalaches, le 10 décembre 2015 à Saint-Agapit ;
- colloque «Éthique et déontologie dans le domaine municipal» organisé par Wolter Kluwer le 12 novembre 2015 à Québec ;
- «5 à 9» grand réseautage pour gens d'affaires organisé par la Chambre de commerce et d'industrie Nouvelle-Beauce le 18 novembre 2015 à Sainte-Marie ;
- dépôt d'une candidature au Prix Égalité Thérèse-Casgrain ;
- adhésion au Service du génie municipal de la MRC de Beauce-Sartigan.

6. RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ

Chers citoyens,

Selon la loi, le maire se doit de présenter la situation financière de la municipalité à ce moment-ci de l'année. L'année 2015 fut encore très occupée avec la poursuite de nos démarches auprès du MAMOT, du MDDELCC et du MTQ pour l'élaboration des plans et devis d'un service d'aqueduc et d'un réseau d'égouts adéquats, la création du parc Brochu-Châtigny, l'organisation d'un Spectacle Aérien afin de souligner le 100^e anniversaire des Cercles de Fermières du Québec, l'asphaltage de certaines routes, le développement du parc industriel, le projet de lutte contre la berce du Caucase, le changement des lumières de rues au DEL, la mise en place des enseignes rurales 911, la rénovation de la salle Amicale, la mise en opération d'un nouveau système pour l'amélioration de notre capacité à traiter les eaux usées aux étangs, la mise en vente des terrains de la phase 3 du développement résidentiel Domaine-du-Vieux-Moulin pour lequel nous avons 39 preneurs à ce jour et la planification de divers projets futurs. De par ses nombreuses activités grâce à de généreux bénévoles et l'efficacité du personnel, la municipalité de Saint-Isidore est dynamique et progresse rapidement. Voici donc mon rapport en date du 1^{er} novembre 2015.

Rapport financier 2014 et prévisions 2015

La firme comptable Blanchette Vachon s.e.n.c.r.l. a produit le rapport financier 2014, en voici quelques données:

Pour l'année 2014, les recettes prévues de 3 497 847 \$ furent de 3 918 458 \$ et les dépenses prévues de 3 497 847 \$ furent de 3 661 285 \$ ce qui laisse un excédent de 257 173 \$, excluant l'amortissement et les affectations.

Au 31 décembre 2014, l'excédent accumulé de la municipalité était de 949 288 \$, soit:

Excédent accumulé non affecté au 1 ^{er} janvier 2014:	427 650 \$	
Excédent accumulé non affecté au 31 décembre 2014:		449 678
Excédent accumulé affecté au 31 décembre 2014:		<u>499 610</u>
Excédent accumulé au 31 décembre 2014:		949 288 \$

Les fonds réservés se détaillent comme suit:

Fonds de roulement	36 518
Fonds local - Réfection et entretien de certaines voies publiques	67 249
Solde disponible des règlements d'emprunts fermés	49 751
	<hr/>
	153 518 \$

Le rapport de l'auditeur de l'année 2014 ne fait mention d'aucune particularité.

Pour l'année 2015, la municipalité a adopté un budget équilibré de 4 575 023 \$.

Au 31 octobre 2015, les revenus de fonctionnement étaient de 3 777 020 \$, les dépenses de fonctionnement incluant le remboursement de la dette à long terme de 2 691 246 \$, ce qui laisse un résultat avant affectations de 1 085 774 \$. De plus, il y a eu des affectations pour un montant de 356 095 \$. La municipalité a également investi 1 175 512 \$ en immobilisations. Quelques subventions sont encore à recevoir et nous anticipons un budget équilibré à la fin de la présente année financière.

Programme triennal d'immobilisations

Le programme triennal d'immobilisations adopté pour les années 2015, 2016 et 2017 est réalisé à trente-cinq pourcent pour l'année 2015, car certains projets d'immobilisations prévus pour 2015 ont été retardés en 2016 afin de bénéficier de certaines subventions.

Les projets futurs s'orientent comme suit :

- continuation de l'amélioration significative des routes municipales et provinciales ;
- acquisition d'un camion d'unité d'urgence ;
- développements résidentiel et industriel ;
- nouveau réseau d'égout et d'aqueduc ;
- aménagement au parc Brochu-Châtigny ;
- implantation du gaz naturel ;
- entretien des bâtiments municipaux ;
- mise aux normes du système de réfrigération de l'aréna ;
- réfection du barrage au point d'eau Couture.

Contrats municipaux

Voici la liste des contrats comportant une dépenses de 25 000 \$ et plus ou de 2 000 \$ et plus à un même contractant et totalisant plus de 25 000 \$.

<u>NOM</u>	<u>MONTANT</u>	<u>OBJET DU CONTRAT</u>
Arbovert Pépinière	34 995,51 \$	Aménagement paysager - Domaine-du-Vieux-Moulin/phase 3
Arpent-Expert inc.	25 449,34 \$	Service en arpentage - Domaine-du-Vieux-Moulin/phase 3
Construction B.M.L. Division de Sintra inc.	1 291 143,66 \$	Domaine-du-Vieux-Moulin/phase 3
Construction Géralda inc.	56 912,63 \$	Rénovation salle Amicale
Déneigement et Excavation Dave Labonté	42 399,31 \$	Déneigement et autres travaux
Embellissement de la Chaudière	25 159,01 \$	Parc de l'Aréna et Parc des Oiseaux
Les Entreprises Clauni inc.	32 406,86 \$	Travaux Maison des Jeunes et caserne

Excavation A.G.C.C. inc.	408 958,03 \$	Déneigement et autres travaux
Excavation Lafontaine inc.	226 233,97 \$	Aménagement site de traitement des eaux usées
Gilles Audet excavation inc.	79 063,62 \$	Rapiécage manuel et autres travaux
Groupe Ultima	84 784,00 \$	Assurances de biens
Jambette	25 653,22 \$	Jeux Parc de l'Aréna et Parc des Oiseaux
Laboratoires d'Expertises de Québec Ltée	61 885,37 \$	Service en analyse de sol - Assainissement en eaux usées, approvisionnement en eau potable et travaux municipaux
Lumca inc.	74 337,09 \$	Lumières de rues au DEL
Mabarex inc.	263 452,06 \$	Équipement site de traitement des eaux usées
M.R.C. Nouvelle-Beauce	604 827,49 \$	Disposition des ordures, vidange des fosses, formation et quote-part
Roche Ltée, Groupe-Conseil	427 819,10 \$	Service en ingénierie - eau potable et eaux usées
Services Sanitaires Denis Fortier	95 179,96 \$	Enlèvement des ordures
WSP Canada inc.	25 686,56 \$	Service en ingénierie - Aménagement site de traitement des eaux usées

Rémunération des élus municipaux

L'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux prévoit que si un règlement sur le traitement des élus est en vigueur sur le territoire de la municipalité, le rapport du maire doit inclure une mention des rémunérations et des allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité.

Puisqu'un tel règlement existe à la municipalité de Saint-Isidore, voici donc le traitement des élus municipaux pour l'année 2015:

	Rémunération de base		Allocation de dépenses		Rémunération totale
Maire (*)	8 216,52 \$	+	4 108,44 \$	=	12 324,96 \$
Conseillers(ères) :	2 738,64 \$	+	1 369,48 \$	=	4 108,12 \$

(*) Comme le maire siège sur le conseil de la MRC de La Nouvelle-Beauce, il reçoit également une rémunération pour une séance du conseil ordinaire ou extraordinaire de 191,78 \$ ainsi qu'une allocation de 95,89 \$. Le maire ne reçoit aucune rémunération pour le mois de juillet puisque la MRC ne tient pas de séance.

Réal Turgeon,
Maire

7. GESTION ADMINISTRATIVE

7.1. Départ de madame Guylaine Émond

IL EST PROPOSÉ PAR DIANE RHÉAUME,
APPUYÉ PAR CAROLE BROCHU

2015-11-330

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore entérine le mandat à Beauvais Truchon, Avocats, pour services requis en ressources humaines, et ce, suite à la fin d'emploi commune de madame Guylaine Émond en date du 20 octobre 2015.

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore, tout document relatif.

Adoptée

2015-11-331

8. COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR BERNYCE TURMEL,
APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore approuve les paiements suivants :

les prélèvements nos 2058 à 2076 inclusivement, les chèques nos 11691 à 11772 inclusivement (les chèques nos 11706 à 11709 étant annulés) et les salaires, totalisant deux cent vingt-sept mille sept cent dix-neuf dollars et neuf cents (227 719,09 \$).

Adoptée

9. ÉTAT DES REVENUS ET CHARGES AU 31 OCTOBRE 2015

Le conseil prend acte de l'état des revenus et charges au 31 octobre 2015.

10. ÉTATS COMPARATIFS SEMESTRIELS DES REVENUS ET CHARGES

Le conseil prend acte du dépôt des états comparatifs semestriels des revenus et charges et ce, conformément à l'article 176.4 du Code municipal.

11. DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Le conseil prend acte du dépôt des formulaires complétés «*Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil*» par les élus Martin Boisvert, Réal Turgeon et Bernyce Turmel, et ce, conformément à l'article 357 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

12. AVIS DE MOTION

12.1. Projet de règlement no 273-2015 concernant la tarification des locations de salles et modifiant le règlement no 222-2011 (225-2011, 232-2012 et 241-2013)

Avis de motion est déposé par Hélène Jacques, conseillère de la municipalité de Saint-Isidore, qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente, le

règlement no 273-2015 concernant la tarification des locations de salles et modifiant le règlement no 222-2011 (225-2011, 232-2012 et 241-2013).

Une demande de dispense de lecture est faite et une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil.

Hélène Jacques,
Conseillère

13. DÉPÔTS DE SOUMISSIONS

2015-11-332

13.1. Collecte des ordures ménagères

ATTENDU QUE par la résolution 2015-09-270, la municipalité de Saint-Isidore a demandé des soumissions par appel d'offres publics dans un système électronique et dans le journal Beauce-Média, pour la collecte des ordures ménagères pour les années 2016, 2017, 2018 et pour les années 2016, 2017, 2018, 2019 et 2020 ;

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été reçues:

SOUMISSIONNAIRES		<u>Coûts 3 ans</u> (excluant les taxes)	<u>Coûts 5 ans</u> (excluant les taxes)
CHARGEMENT AVANT	Services Matrec inc.	332 596,41 \$	565 561,70 \$
	Services Sanitaires Denis Fortier inc.	345 000,00 \$	585 000,00 \$
CHARGEMENT ARRIÈRE	Servies Matrec inc.	357 375,16 \$	607 696,60 \$
	Services Sanitaires Denis Fortier inc.	376 050,00 \$	636 750,00 \$

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS, APPUYÉ PAR BERNYCE TURMEL ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore octroie le contrat de collecte des ordures ménagères, chargement avant, pour les années 2016, 2017, 2018, 2019 et 2020 à Services Matrec inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant total de six cent cinquante mille deux cent cinquante-quatre dollars et cinquante-cinq cents (650 254,55 \$), incluant les taxes, soit :

Année 2016	124 951,87 \$
Année 2017	127 450,91 \$
Année 2018	129 999,93 \$
Année 2019	132 599,92 \$
Année 2020	135 251,92 \$

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou leur remplaçant respectif, soient autorisés à signer tous les documents relatifs pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore.

Adoptée

13.2. Vidange et disposition des boues à la station d'épuration - étangs 1 et 3

ATTENDU QUE par la résolution 2015-09-271, la municipalité de Saint-Isidore a demandé des soumissions par appel d'offres publics dans un système électronique et dans le journal Beauce-Média, pour la vidange et la disposition des boues à la station d'épuration - étangs 1 et 3, pour l'année 2015 ;

2015-11-333

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été reçues, excluant les taxes :

SOUSSIONNAIRES	<u>Prix unitaire</u> (excluant les taxes)		
	MOBILISATION ET DÉMobilISATION (1,00 UN)	POMPAGE ET DÉSHYDRATATION DES BOUES (1 TMS)	TRANSPORT ET DISPOSITION DES BOUES (1 TMS)
ASDR Environnement	36 500,00 \$	410,00 \$	202,00 \$
Centrix Environnement	8 000,00 \$	355,00 \$	208,00 \$
Terrapure Environnement	15 600,00 \$	400,00 \$	555,00 \$

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR DIANE RHÉAUME, APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore accepte la soumission de Centrix Environnement, plus bas soumissionnaire conforme, pour la vidange et la disposition des boues à la station d'épuration - étangs 1 et 3, pour l'année 2015, incluant les taxes, comme suit :

- Mobilisation et démobobilisation 9 198,00 \$
- Pompage et déshydratation des boues 408,16 \$/TMS
- Transport et disposition des boues 239,15 \$/TMS

QUE la présente dépense estimée à soixante-quinze mille dollars (75 000,00 \$) soit payable en deux (2) versements, soit :

- 1 premier versement au montant maximum de 50 000,00 \$ en 2015, payable à même l'excédent accumulé affecté (réserves) ;
- 1 deuxième versement, représentant le solde, en 2016, payable à même le budget de fonctionnement.

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou leur remplaçant respectif, soient autorisés à signer tous les documents relatifs pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore.

Adoptée

2015-11-334

13.2.1. Réparation de conduites d'air

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore procédera à la vidange et la disposition des boues à la station d'épuration - étangs 1 et 3, dans les semaines à venir ;

ATTENDU QU'il serait opportun d'apporter simultanément les correctifs appropriés aux conduites d'air endommagées ou celles qui risquent de se briser à court délai ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS, APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise un montant maximum de dix-huit mille dollars (18 000,00 \$), incluant les taxes, pour effectuer les réparations nécessaires aux conduites d'air brisées à la station d'épuration.

Adoptée

14. INSPECTION MUNICIPALE

2015-11-335

14.1. Travaux à autoriser

IL EST PROPOSÉ PAR CAROLE BROCHU,
APPUYÉ PAR DIANE RHÉAUME

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise les achats et/ou travaux suivants relativement aux travaux publics :

COÛTS ESTIMÉS

(incluant les taxes)

Ponceau

Travaux correctifs (route Larose nord)

500,00 \$

Fournisseurs : entrepreneurs locaux

Centre multifonctionnel (modifie la rés. 2015-10-300)

Réparation de 2 puisards dans le
stationnement arrière du CPE

15 000,00 \$

Fournisseurs : Les Constructions Edguy inc.

Entrepreneurs locaux

Adoptée

2015-11-336

14.2. Inspection municipale - embauche d'un journalier en période hivernale

ATTENDU QUE l'adjoint au directeur des travaux publics de la municipalité de Saint-Isidore désire restreindre ses heures ;

ATTENDU QUE la municipalité doit prévoir l'embauche d'une personne responsable à temps partiel pour procéder à divers travaux en période hivernale ;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une candidature à cet effet ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES, APPUYÉ PAR BERNYCE TURMEL ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore procède à l'embauche de monsieur Gaétan Trudel, à titre de journalier en période hivernale, selon la politique en vigueur à la municipalité, et ce, effective le 2 novembre 2015.

Adoptée

15. INSPECTION EN BÂTIMENTS

15.1. Émission des permis

Le conseil prend acte du rapport de l'inspecteur en bâtiments pour le mois d'octobre 2015.

15.2. Dossiers des nuisances et autres

Le conseil prend acte du rapport relativement aux dossiers des nuisances et autres pour le mois d'octobre 2015.

16. SÉCURITÉ INCENDIE

2015-11-337 16.1. Demandes du directeur

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR DIANE RHÉAUME

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise les achats et/ou travaux suivants relativement au service incendie :

COÛTS ESTIMÉS (incluant les taxes)

Équipements

Coffre d'outils incluant outils de base	446,32 \$
Aspirateur sec/humide Shop vac	89,68 \$
Matériel d'entretien	37,33 \$
Caisses d'eau et boissons sucrées	56,95 \$
<i>Fournisseurs divers</i>	

1 hache à tête plate	60,94 \$
Redresseur de jet	201,21 \$
2 rubans de périmètre zone interdite (rouge et jaune)	36,79 \$
<i>Fournisseur : CMP Mayer inc.</i>	

2 sacs de rangement pour cordage	118,63 \$
<i>Fournisseur : Boivin & Gauvin inc.</i>	

Vêtements

4 cagoules de protection nomex	133,37 \$
4 sacs de protection pour partie faciale	163,40 \$
<i>Fournisseur : Aréo-Feu</i>	

6 paires de chaussons Bama	75,88 \$
1 ensemble bunker avec lettrage	1 898,24 \$
<i>Fournisseur : CMP Mayer inc.</i>	

Adoptée

2015-11-338 16.2. Nomination du directeur adjoint

ATTENDU QUE par la résolution 2014-09-251, la municipalité de Saint-Isidore procédait à la nomination d'un directeur adjoint par intérim du service de sécurité incendie ;

ATTENDU QUE le directeur du service de sécurité incendie recommande la nomination de monsieur Michel Gagné au poste de directeur adjoint ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES, APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore procède à la nomination de monsieur Michel Gagné à titre de directeur adjoint du service de sécurité incendie, selon la politique en vigueur à la municipalité, et ce, effective le 2 novembre 2015.

Adoptée

16.3. Démission du pompier Alexandre Gagnon

Le conseil prend acte de la démission de monsieur Alexandre Gagnon, à titre de pompier volontaire du service de sécurité incendie de Saint-Isidore.

17. COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

2015-11-339

17.1. Nomination de membres, président et secrétaire

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore a adopté le 10 janvier 1994 le règlement numéro 07-94 constituant un Comité consultatif d'urbanisme ;

ATTENDU QUE ledit règlement mentionne entre autres que le comité est composé de cinq (5) membres, dont le mandat est renouvelable par résolution ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BOISVERT, APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore renouvelle le mandat des personnes suivantes pour siéger sur le Comité consultatif d'urbanisme :

- M. Yves Leblanc
- M. Germain Lefebvre
- Mme Hélène Pelchat
- Mme Véronique Samson

QUE madame Carole Brochu soit désignée représentante de la municipalité pour siéger au sein dudit comité.

QUE le conseil nomme monsieur Germain Lefebvre et madame Louise Chabot, respectivement président et secrétaire du Comité consultatif d'urbanisme.

QUE le présent mandat soit d'une durée de deux (2) ans.

Adoptée

18. DOMAINE-DU-VIEUX-MOULIN / PHASE 3

18.1. Honoraires professionnels

2015-11-340

18.1.1. Vachon Breton, S.A. - mainlevée partielle - Ferme Marcel Larose inc.

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR CAROLE BROCHU

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore convienne de verser à Vachon Breton, S.A. un montant de mille quatre-vingt-six dollars et cinquante-neuf cents (1 086,59 \$) relativement à la préparation et l'exécution d'une mainlevée par la Caisse populaire Desjardins du Nord de la Beauce à Ferme Marcel Larose inc., et ce, suite à l'acquisition de terrains pour la réalisation de la phase 3 du développement résidentiel.

QUE la présente dépense soit payée à même le règlement d'emprunt.

Adoptée

19. PROJET D'EAU POTABLE ET D'EAUX USÉES

19.1. Engagement du requérant - rapport de réhabilitation

2015-11-341

ATTENDU QUE par la résolution 2015-10-312, la municipalité de Saint-Isidore s'engageait à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, au plus tard soixante (60) jours après la fin des travaux une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux concernant le prolongement des réseaux d'égout domestique et pluvial, incluant le service d'aqueduc dans les secteurs ciblés, et ce, en vertu de l'article 31.75 de la Loi sur la Qualité de l'Environnement ;

ATTENDU QU'il y a lieu que la municipalité s'engage également à transmettre audit ministère un rapport de réhabilitation ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR BERNYCE TURMEL, APPUYÉ PAR DIANE RHÉAUME ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore s'engage, à titre de requérant, à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) un rapport de suivi des travaux de vérification, de caractérisation et, le cas échéant, de réhabilitation au plus tard soixante (60) jours après la fin de leur réalisation, comprenant les renseignements suivants :

- description des travaux de vérification, de caractérisation et de réhabilitation effectués, incluant un plan de localisation des zones examinées et restaurées ;
- volume de sols contaminés excavés, lieux de disposition et copie des manifestes de transport ;
- volume d'eaux contaminées récupérées, mode de disposition et copie des manifestes de transport ;
- résultats des analyses chimiques des sols (piles, parois, fond) et des eaux ;
- identification des zones où une contamination résiduelle a été laissée en place et description des mesures prises pour empêcher la migration de contaminants vers les zones restaurées ;
- confirmation que les travaux de caractérisation des sols ont été effectués conformément au *Guide de caractérisation des terrains* du MDDELCC et que les sols contaminés excavés ont été gérés conformément à la grille intérimaire de gestion de sols contaminés excavés contenue dans la Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés, au Règlement sur l'enfouissement des sols contaminés et au Règlement sur le stockage et les centres de transfert de sols contaminés ;
- recommandations et conclusions comprenant entre autres un avis d'un professionnel oeuvrant dans le domaine des terrains contaminés confirmant que le terrain est maintenant conforme aux critères d'usage de la Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés.

Adoptée

2015-11-342

19.2. Mandat en services professionnels

ATTENDU QUE par la résolution 2015-10-310, la municipalité de Saint-Isidore demandait des offres en services professionnels dans l'élaboration d'un plan de travail pour l'acquisition de terrains dans le projet d'eau potable et d'eaux usées ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS, APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore mandate Léo-Jacques Marquis, MBA Agronome, dans l'élaboration d'un plan de travail pour l'acquisition de terrains dans le projet d'eau potable et d'eaux usées, au coût estimé de six mille six cent soixante-huit dollars et cinquante-cinq cents (6 668,55 \$), incluant les taxes, et ce, selon l'étape 1 de l'offre de services soumise le 22 octobre 2015.

QUE la présente dépense soit payée à même l'excédent accumulé non affecté.

Adoptée

20. SALLE AMICALE

2015-11-343

20.1. Entretien ménager - renouvellement de contrat

ATTENDU QUE madame Francine Labonté demande un changement de tarification relativement à l'entretien ménager de la salle Amicale pour l'année 2016 ;

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES, APPUYÉ PAR DIANE RHÉAUME ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore convienne de renouveler le contrat de madame Francine Labonté relativement à l'entretien ménager à la salle Amicale, pour l'année 2016, au coût suivant, taxes non applicables :

- Tarification de base mensuelle : 70,00 \$
- Tarification par activité : 20,00 \$
- Taux horaire pour entretien spécifique : 15,00 \$

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou leur remplaçant respectif, soient autorisés à signer tous les documents relatifs pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore.

Adoptée

21. BUDGET 2016

2015-11-344

21.1. Horaire des rencontres

IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BOISVERT,
APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore convienne de fixer la séance statutaire pour l'adoption du budget 2016 au 14 décembre 2015.

Adoptée

22. DIVERS

Aucun sujet.

23. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire, Réal Turgeon, déclare la séance close.

2015-11-345

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS, APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES ET

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS DE LEVER LA PRÉSENTE
SÉANCE À 20 HEURES 40.

Adopté ce 7 décembre 2015.

Réal Turgeon,
Maire

Louise Trachy, g.m.a.
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, Réal Turgeon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Réal Turgeon,
Maire
